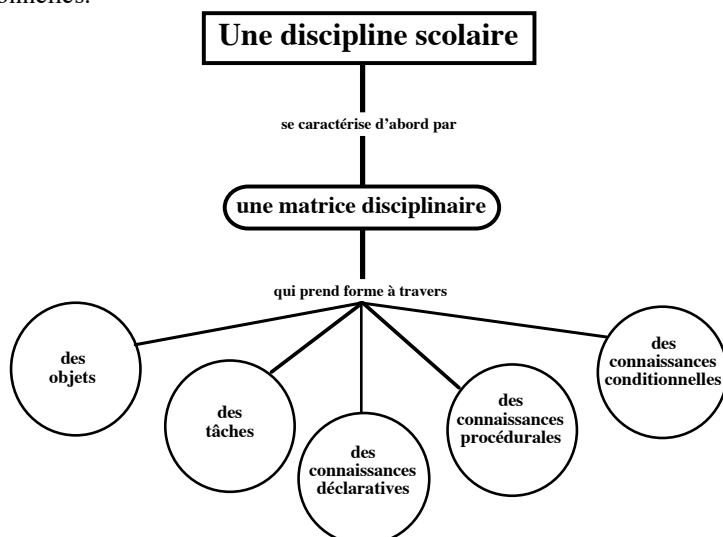


Les éléments constitutifs d'une discipline scolaire

Selon Michel Develay (1992, 32), «une discipline scolaire peut être définie par des objets qui lui sont spécifiques, des tâches qu'elle permet d'effectuer, des savoirs déclaratifs dont elle vise l'appropriation, des savoirs procéduraux dont elle réclame aussi la maîtrise, enfin une matrice disciplinaire qui la constitue en tant qu'unité épistémologique, intégrant les quatre éléments précédents et lui donnant sa cohérence». On ajoutera à ces quatre éléments un cinquième : les connaissances conditionnelles.



(Michel Develay, *De l'apprentissage à l'enseignement. Pour une épistémologie scolaire*, Paris, ESF, 1992, p. 60)

- Les **objets** «matérialisent la discipline telle qu'elle apparaît au premier contact» (Develay, 1992, 32). Ils comprennent tout ce qui peut être reçu comme «outil pédagogique» : les manuels scolaires, les cartes murales, les frises chronologiques, les appareils de mesure, le mobilier spécifique, etc.
- Une **tâche** est «un but donné dans des conditions déterminées» (Develay, 1992, 35). Elle constitue ce que les élèves font pour satisfaire à une consigne (Françoise Raynal & Alain Rieunier, *Pédagogie: dictionnaire des concepts clés*, Paris, ESF éditeur, 1997 : «Consigne : Ordre donné pour faire effectuer un travail. Énoncé indiquant la tâche à accomplir ou le but à atteindre»). Une tâche scolaire est généralement effectuée par l'élève à partir d'un matériel donné (les objets précédemment mentionnés), en utilisant des connaissances déclaratives, procédurales et conditionnelles.
- Les **connaissances déclaratives** relèvent du discours, oral ou écrit, du *déclaré*, sur tout ce qui est de l'ordre des idées, des concepts, des réseaux de propositions présents de façon relativement stable dans la mémoire de l'individu ; elles relèvent du *savoir que*...
Develay (1992, 36-41) distingue quatre sortes de connaissances déclaratives :
 - le fait et la notion (ou concept) ;
 - le champs notionnel ou trame notionnelle (ou conceptuelle) ;
 - les registres de conceptualisation d'une notion ;
 - les concepts intégrateurs.
- Les **connaissances procédurales** sont constituées «par une suite organisée d'actions permettant d'atteindre le but poursuivi». (Develay, 1992, 41). Ces connaissances recouvrent ce qui est de l'ordre des procédures, des méthodes, des *savoir-faire* requis pour l'exécution de la tâche.
- Les **connaissances conditionnelles** relèvent de l'identification, dans une situations donnée, des connaissances déclaratives et procédurales qu'il convient de mobiliser, par exemple, pour réaliser une tâche proposée : «si la tâche consiste en..., alors j'utiliserai ceci ou cela...».
- «A la suite de T. S. Kuhn, dans la seconde édition de *La structure des révolutions scientifiques* (Paris, Flammarion, 1972), nous nommerons **matrice disciplinaire**, le principe d'intelligibilité d'une discipline donnée, ce que certains aussi nomment son cadre de référence. Le sens métaphorique de matrice (nom commun de l'utérus) renvoie à l'image de moule, de creuset qui constituerait le fondement de la discipline, son essence».

«Ainsi une matrice disciplinaire nous paraît constituée par le point de vue qui, à un moment donné, est porté sur un contenu disciplinaire et en permet la mise en cohérence. Ce point de vue est constitué par le choix d'une identité pour la discipline considérée. Il entraîne à privilégier, de fait, certains concepts, certaines méthodes, certaines techniques, certaines théories, certaines valeurs, et amène en dernier ressort à valoriser certains objets d'enseignement. Le choix d'une matrice disciplinaire renvoie, de surcroît, à un choix idéologique rarement explicité au fond» (Develay, 1992, 43-44; 46-47).